

BORDEREAU VERSEMENT DU SOLDE DE 13%

> à régler avant le 31 mai 2022

Concerne toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié
Affectation directe obligatoire aux écoles choisies (1 chèque par école)

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019

IMPORTANT

Si le montant des salaires bruts est inférieur ou égal à 114 441,60 € et si votre entreprise a employé au moins un apprenti en 2021, vous n'avez pas à remplir ce bordereau.

VOTRE ENTREPRISE

SIRET :

Dénomination :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél : Mail :

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Masse salariale brute 2021 x 0,68% = Taxe d'Apprentissage 2022

87% versés aux OPCO pour l'apprentissage et 13 % versés aux écoles de votre choix

VOTRE VERSEMENT AU CNPC SPORT

Je choisis de soutenir le CNPC SPORT et de verser la somme de.....€

CODE UAI DE L'ECOLE : 0642086V

Bordereau à retourner avec votre règlement au plus tard le 31 mai 2022

à l'adresse : CNPC SPORT - 2 avenue du Stade d'Eaux Vives - CS 10045 - 64320 BIZANOS

CHEQUE à l'ordre du CNPC SPORT

VIREMENT avec mentions : SIRET ENTREPRISE + CNPC TA 2022

c/banque	c/guichet	N° de compte	Clé RIB
16906	00026	01115225021	77
IBAN : FR76 1690 6000 2601 1152 2502 177			
BIC : AGRIFRPP869			

Merci de joindre au présent bordereau votre ordre de virement

Votre reçu libératoire sera adressé aux coordonnées ci-dessus mentionnées.

VOTRE CONTACT

Pour toute aide ou complément d'information sur votre versement, n'hésitez pas à contacter :

Nathalie LANDEAU
05 59 62 98 29 - n-landeau@cnpc.fr

Signature et cachet